

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire, peut, par délégation du conseil municipal, être chargé pour la durée de son mandat, de certains actes de gestion courante.

En application de l'article L. 2122-23 du Code générale des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Monsieur le maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises :

Numéro	Date	Objet	Partie intéressée	Montant
DM2022_032	07/09/2022	Acceptation d'une indemnité de sinistre relative à la tempête de grêle sur les serres municipales et dans les écoles Jacques Duclos et Romain Rolland le 30 juin 2022.	Groupama Rhône-Alpes Auvergne	19 716,09 € TTC
DM2022_033	08/09/2022	Signature d'un protocole transactionnel avec monsieur [REDACTED] [REDACTED] dans le cadre d'un sinistre sur son véhicule suite à la projection d'un caillou par un rotofil.	Monsieur [REDACTED] [REDACTED]	418.10 € TTC
DM2022_036	15/09/2022	Acceptation d'une indemnité de sinistre relative à un vol de matériels du service des espaces verts entre le 23 et le 24 mai 2022.	Groupama Rhône-Alpes Auvergne	746.03 € TTC
DM2022_037	15/09/2022	Acceptation d'une indemnité de sinistre relative au vol du camion Maxity immatriculé FA-256-KM entre le 23 et le 24 mai 2022.	Groupama Rhône-Alpes Auvergne	27 950.00 € TTC

DM2022_038	15/09/2022	Signature d'un protocole transactionnel avec monsieur [REDACTED] dans le cadre du remboursement des travaux relatifs au dégât du 30 avril 2021 au tabac des Vernes.	[REDACTED]	900.00 € TTC
DM2022_039	19/09/2022	Constitution de partie civile de la commune dans le cadre de la procédure engagée à l'encontre de monsieur Tedjari pour faire suite à un acte de vandalisme sur un volet du CCAS.	---	531.43 € TTC
DM2022_040	03/10/2022	Conclusion d'un contrat d'habitation d'un appartement situé à l'école Jean Jaurès place Jean Jaurès à Givors, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois.	Madame [REDACTED]	365.00 € mensuel
DM2022_041	04/10/2022	Conclusion d'un contrat d'habitation d'un appartement situé à l'école Edouard Herriot au 17 rue Léon Gambetta à Givors, à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 6 ans renouvelable une fois.	Madame [REDACTED]	600.00 € mensuel hors charges lui incombant
DM2022_043	04/10/2022	Acceptation d'une indemnité de protection fonctionnelle relative à des violences aggravées sur le chef de la police municipale le 31 octobre 2021.	SMACL Assurances	800.00 € TTC
DM2022_044	04/10/2022	Conclusion d'un contrat d'habitation d'un appartement situé à la maison des associations place Picard à Givors, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 6 ans renouvelable renouvelable une fois.	Monsieur [REDACTED]	420.00 € mensuel hors charges lui incombant
DM2022_046	19/10/2022	Défense des intérêts de la commune dans l'affaire n° 22LYO02257 devant la Cour administrative d'appel de Lyon suite au recours de monsieur [REDACTED]	Cabinet Itinéraires Avocats	---
DM2022_051	08/11/2022	Dépôt de plainte contre X dans le cadre de la plainte déposée le 8 juin 2022 auprès du Procureur de la République par l'association Jeunesse du Stade Olympique de Givors Football pour abus de biens sociaux, détournement de fonds publics et abus de confiance.	Cabinet Philippe Petit et Associés	---

	21/07/2022	Conclusion d'un contrat de prestation artistique pour un spectacle en déambulation avec saynètes en fixe le 17 septembre 2022 au château Saint Gérald à Givors.	Association le Cochon voyageur	590.00 € TTC
	08/08/2022	Conclusion d'un contrat de prestation artistique pour un spectacle de magie participative « Jazz le chien » le 23 septembre 2022 à Givors.	QUO VADIS SHOW	1 424.25 € TTC
	12/08/2022	Conclusion d'un contrat de prestation artistique pour le spectacle CERNUNNOS du 23 septembre 2022 place Camille Vallin.	Margoulins Productions	3 076.38 € TTC
	18/08/2022	Conclusion d'un contrat de prestation artistique pour un spectacle de « Magie Déambulation avec Jeb Hammer » le 23 septembre 2022 sur le parvis de la mairie de Givors.	S2A Production	720.00 € TTC + 1 chambre d'hôtel + 1 repas
	23/08/2022	Conclusion d'un contrat de prestation artistique pour un spectacle de magie de Mathieu Grant le 23 septembre 2022 à Givors.	SKIPI PROD	1 160.50 € TTC
	31/08/2022	Conclusion d'un avenant d'ajout d'un forfait de nettoyage dans le cadre des prestations externalisées de nettoyage à réaliser par le titulaire de l'accord – cadre n ° 2021AO018-4 – crèche Gabriel Péri.	ÉTANEUF	Montant HT du forfait ajouté au CCTP valant BPU de l'accord : 42.49 € HT
	07/09/2022	Conclusion du marché public négocié n° 2022CS026 (article R. 2122-3 du code de la commande publique) - Travaux d'aménagement provisoire d'un local de boulangerie suite à des aléas de travaux rencontrés dans le cadre de l'opération de requalification du pôle commercial et de services des Vernes	APPA	Montant du marché public : 53 040.00 € HT
	07/09/2022	Conclusion d'un avenant à l'accord – cadre n ° 2020PA022-3 - augmentation temporaire des prix de 3 références du BPU (13.89 %) jusqu'au 31 décembre 2022 du fait de l'augmentation du coût des matières premières et de la raréfaction provoquée de la ouate.	PAREDES	---

	28/09/2022	Conclusion de l'accord-cadre n° 2022PA019-1 Fourniture de CD - DVD pour la médiathèque Max-Pol Fouchet - Lot n°1 DVD tous publics.	CVS	Montant maximum annuel : 8 000.00 € HT
	28/09/2022	Conclusion de l'accord-cadre n° 2022PA019-2 Fourniture de CD - DVD pour la médiathèque Max-Pol Fouchet - Lot n°2 CD et pistes audio au format dématérialisé « mp3 » tous publics.	RDM VIDEOS	Montant maximum annuel : 3 750.00 € HT
	03/10/2022	Conclusion d'un avenant de mise en conformité légale – « respect des grands principes de la République » - Accord-cadre n°2020PA018 Restauration collective municipale – groupement de commandes ville – CCAS.	SOGERES	---
	07/10/2022	Conclusion d'un avenant au marché n° 18PA059 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation partielle du centre nautique – augmentation des honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la prolongation des missions DET et OPC.	Groupement représenté par LMI	Montant de l'avenant : 9 900.00 € HT  Nouveau montant du marché public : 213 680.00 € HT
	12/10/2022	Conclusion d'un avenant actant la modification de la date de début d'exécution des prestations - Accord-cadre n° 2021AO018-2 Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Lot n°2.	ELDIR	---
	12/10/2022	Conclusion d'un avenant actant la modification de la date de début d'exécution des prestations - Accord-cadre n° 2021AO018-3 Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Lot n°3.	ELDIR	---
	12/10/2022	Conclusion d'un avenant actant la modification de la date de début d'exécution des prestations - Accord-cadre n° 2021AO018-4 Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Lot n°4.	ÉTANEUF	---

	24/10/2022	Conclusion d'un avenant lié à des adaptations et travaux supplémentaires – Marché n°2021PA021-14 travaux de requalification du pôle commercial et de services des Vernes - Lot n°14 Électricité - CFO & CFA.	PIVIDAL	Montant de l'avenant : 13 795.40 € HT Nouveau montant du marché public : 297 256.40 € HT
	04/10/2022	Résiliation pour motif d'intérêt général du marché n ° 2019PA049-4 relatif au lot n ° 04 - Ascenseur dans le cadre des travaux de réhabilitation partielle du centre nautique.	CFA	Indemnisation titulaire : 1025 € HT